

Portrait de la situation

Gérance efficace et atteinte de la cible de carboneutralité

Auteurs

Vishal Hindocha
Chef mondial de la stratégie de gestion durable

Franziska Jahn-Madell
Directrice de la gérance mondiale



Pour écouter
toute la conversation.

Progression positive de la transition vers la carboneutralité

La transition vers la carboneutralité s'échelonne sur plusieurs décennies. Malgré les difficultés, nous voyons des raisons d'être optimistes à l'égard des progrès réalisés jusqu'à présent. Les émissions des économies de l'OCDE ont diminué depuis dix ans, les technologies renouvelables progressent et les entreprises s'engagent de plus en plus à atteindre des cibles fondées sur la science. Les courbes des coûts des nouvelles technologies montrent une baisse constante, ce qui permettra à de nombreux secteurs de décarboner leurs émissions de portée 3. Par conséquent, les sociétés sont plus disposées qu'il y a deux ans à parler de leurs émissions de portée 3. Cela se reflète dans le nombre croissant de sociétés qui se sont inscrites à l'initiative des cibles fondées sur la science et qui se sont engagées à atteindre des cibles de carboneutralité.

Il est essentiel de comprendre la crédibilité des plans de transition

L'expérience nous enseigne l'importance d'évaluer la crédibilité des plans de transition des entreprises en raison des nuances entre les secteurs et les sociétés. Nous avons élaboré un cadre pour aider à évaluer dans quelle mesure les sociétés peuvent atteindre les cibles qu'elles se sont fixées. Il ne s'agit pas simplement d'établir des cibles ambitieuses, mais aussi de tenir compte de la capacité de la société à exécuter ces plans. Pour évaluer la viabilité des plans de transition, il est essentiel de poser des questions sur la structure de la direction, la crédibilité financière, la faisabilité technologique et les considérations des parties prenantes.

Un dialogue constructif avec les sociétés contribue à bâtir la confiance

Nous croyons qu'il est important d'adopter une approche constructiviste pour la gérance en ayant des conversations réfléchies et authentiques avec la direction. Nous avons constaté que les sociétés accordent souvent plus d'importance aux prévisions qu'à des échéances et à des points d'exécution précis. En établissant un équilibre entre une rétroaction positive et une rétroaction constructive, intentionnelle et attentionnée, vous rehaussez la confiance et bâtissez une relation solide afin que vous puissiez avoir des conversations plus difficiles au besoin.

Une gérance efficace nécessite une collaboration stratégique

Nous avons la chance d'avoir une vaste plateforme de recherche mondiale, qui compte plus de 300 investisseurs à temps plein qui font affaire avec des sociétés. Dans le cadre de certaines rencontres axées sur la gérance avec des sociétés, nous pouvons avoir entre 5 et 25 analystes et gestionnaires de portefeuille présents, selon la taille de notre position et le nombre de stratégies qui la détiennent. Toutefois, la taille de l'équipe ne mène pas nécessairement à une gérance efficace. À notre avis, pour être efficace, une collaboration stratégique entre les secteurs est nécessaire, étant donné que les développements dans un secteur peuvent avoir une incidence importante sur les autres secteurs. Par exemple, les nouveautés dans les produits verts développés par l'industrie des produits chimiques seront utilisées par les entreprises des secteurs de l'alimentation et des cosmétiques.

Nous nous réjouissons à l'idée de discuter avec vous des thèmes clés liés au développement durable. Veuillez communiquer avec allangles@mfs.com et nous serons heureux de vous aider.

MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) à sa prise de décision sur les placements, à son analyse fondamentale des placements et à ses activités de mobilisation lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les déclarations et les exemples fournis ci-dessus montrent plusieurs façons dont MFS a historiquement intégré les facteurs ESG à l'analyse ou aux activités de mobilisation auprès de certains émetteurs. Ils ne doivent pas être considérés comme indiquant que les placements, les facteurs ESG ou la mobilisation donneront des résultats positifs dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Les activités de mobilisation consistent généralement en un dialogue qui se poursuit sur une longue période; elles n'entraînent pas toujours une modification des pratiques liées aux facteurs ESG d'un émetteur. Les résultats des émetteurs dépendent de nombreux facteurs; les résultats favorables des placements ou des activités de mobilisation, y compris ceux décrits ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de MFS. La mesure dans laquelle MFS intègre les facteurs ESG à sa prise de décision concernant les placements, à ses analyses des placements et à ses activités de mobilisation varie selon la stratégie, le produit et la catégorie d'actif, et peut aussi varier au fil du temps, et sera généralement déterminée d'après l'opinion de MFS quant à la pertinence et à l'importance de facteurs ESG précis (qui peuvent différer du jugement ou de l'opinion de tiers, y compris d'investisseurs). Les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur donné. L'évaluation ou l'intégration des facteurs ESG par MFS peut reposer sur des données reçues de tiers (y compris de sociétés émettrices et de fournisseurs de données ESG), qui peuvent être inexactes, incomplètes, incohérentes, périmées ou estimatives, qui peuvent ne tenir compte que de certains aspects ESG (plutôt que d'examiner l'ensemble du profil et des mesures de durabilité d'un placement ou de sa chaîne de valeur) et qui, par conséquent, pourraient avoir une incidence négative sur l'analyse par MFS des facteurs ESG à prendre en considération pour un placement. Les renseignements ci-dessus de même que les sociétés ou les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, des recommandations d'achat ou de vente d'un titre ou une indication des opérations prévues à l'égard de tout produit de placement de MFS.

Les points de vue exprimés sont ceux du conférencier et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties.

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays.

Distribué par : **États-Unis** – MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFI »), MFS Investment Management et MFS Fund Distributors, Inc., membre de la SIPC; **Amérique latine** – MFS International Ltd.; **Canada** – MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse** : Publié en Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse)** : Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la *Financial Instruments and Exchange Act*; **Bahreïn** – Ce document n'a pas été approuvé par la Central Bank of Bahrain, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de son contenu. Il n'y aura aucune offre publique dans le Royaume de Bahreïn et le présent document ne doit être lu que par le destinataire et ne doit pas être transmis, fourni ou montré au public en général. La Central Bank of Bahrain n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations et des renseignements contenus dans le présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive à la fiabilité accordée à la totalité ou à une partie du contenu du présent document. Le conseil d'administration et la direction de l'émetteur acceptent la responsabilité des renseignements contenus dans le présent document. Au meilleur des connaissances et des convictions du conseil d'administration et de la direction, qui ont tous pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'il en soit ainsi, les renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la fiabilité de ces renseignements; **Koweït** – Ce document ne doit pas être largement diffusé au public au Koweït. Les renseignements n'ont pas été autorisés à des fins d'offre par la Kuwait Capital Markets Authority ou tout autre organisme gouvernemental pertinent du Koweït. Aucune offre privée ou publique à l'égard des renseignements n'est présentée au Koweït, et aucune entente relative aux renseignements ne sera conclue au Koweït. Aucune activité de marketing, de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour offrir ou commercialiser les renseignements au Koweït; **Oman** – Pour les résidents du Sultanat d'Oman : Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres dans le Sultanat d'Oman, comme le prévoient la Commercial Companies Law of Oman (décret royal 4/74) ou la Capital Market Law of Oman (décret royal 80/98). Ces renseignements sont diffusés de façon limitée strictement aux entités constituées en personne morale qui correspondent à la description des investisseurs avertis (article 139 des dispositions réglementaires de la Capital Market Law). Le destinataire reconnaît être un investisseur averti qui possède de l'expérience en affaires et en finances et qui est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un placement; **Afrique du Sud** – Le présent document n'a pas été approuvé par le Financial Services Board et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente publique en Afrique du Sud; **Émirats arabes unis** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres aux Émirats arabes unis et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements ne sont offerts qu'à un nombre limité d'investisseurs exemptés des Émirats arabes unis qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'investisseurs qualifiés non physiques : (1) un investisseur capable de gérer ses placements lui-même, notamment : a) le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les entités gouvernementales et les autorités ou les sociétés détenues en propriété exclusive par ces entités; b) les entités et organisations internationales; ou c) une personne autorisée à exercer une activité commerciale dans les Émirats arabes unis; à condition que le placement soit l'un des objets de cette personne; ou (2) un investisseur représenté par un gestionnaire de placement inscrit auprès de la Securities and Commodities Authority (individuellement un « investisseur qualifié non physique »). Les renseignements et les données n'ont pas été approuvés, autorisés ou enregistrés auprès de la Central Bank of the UAE, la Securities and Commodities Authority, la Dubai Financial Services Authority, la Financial Services Regulatory Authority ou toute autre autorité compétente en matière d'octroi de permis ou tout autre organisme gouvernemental des Émirats arabes unis (les « autorités »). Les autorités n'assument aucune responsabilité à l'égard des placements que le destinataire désigné effectue à titre d'investisseur qualifié non physique en fonction de l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Arabie saoudite** – Le présent document ne peut être distribué dans le royaume sauf aux personnes autorisées en vertu des Investment Funds Regulations publiés par la Capital Market Authority. La Capital Market Authority ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive, ou découlant de la fiabilité accordée, à toute partie du présent document. Les acheteurs éventuels des titres offerts aux présentes doivent effectuer leur propre contrôle diligent pour vérifier l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Qatar** – Ce document/fonds n'est offert qu'à un nombre limité d'investisseurs qui sont disposés et aptes à mener une enquête indépendante sur les risques associés à un placement au titre de ce document/fonds. Le document ne constitue pas une offre publique et est réservé à l'usage du destinataire désigné; il ne doit pas être remis ou montré à toute autre personne (mis à part les employés, les agents ou les consultants dans le cadre de l'examen du destinataire). Le fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Qatar Central Bank ni en vertu des lois de l'État du Qatar. Aucune opération ne sera conclue dans votre territoire et toute demande de renseignements concernant le document/fonds doit être adressée à votre personne-ressource à l'extérieur du Qatar.